

Votre exercice médical et l'hygiène au cabinet ou à domicile : mesures de précaution

Les précautions d'hygiène

Conseils d'hygiène au cabinet médical

Cette annexe très synthétique (1 page) vous rappelle les précautions à prendre dans vos espaces de consultation. Fiche indispensable à consulter.

Organisation de l'accueil du patient en situation épidémique au cabinet du PS

Liste des mesures à prendre pour accueillir les patients à risque :

- Dans la salle d'attente : la signalétique informative, les distributeurs de mouchoirs, les poubelles, masques et SHA
- La conduite à tenir au cabinet
- L'entretien des surfaces

Protections individuelles pour les PS en ambulatoire (soins de ville)

Les PS doivent disposer de masques chirurgicaux, de solutions hydro-alcooliques et de gants non stériles à usage unique. Après auscultation d'un patient présentant un risque, se frictionner les mains, désinfecter et éliminer le matériel médical. Tous les détails sur cette fiche.

Le CPIAS des Hauts-de-France, le Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins, a constitué une fiche très détaillée sur les **précautions d'hygiène pour toute prise en charge en cabinet d'un patient, y compris cas Covid-19** :

- Les prérequis (bijoux, cheveux, tenue vestimentaire, gestes barrières...)
- Prise en charge pour tout patient (hygiène des mains, masques, lunettes, nettoyer, désinfecter, éliminer les déchets...)
- Dans la situation actuelle (Covid-19)
- En cas de prise en charge d'un cas possible Covid-19
- Procédure de dilution de l'Eau de Javel

+ une fiche sur les **Précautions d'Hygiène pour toute prise en charge à domicile d'un patient y compris cas COVID-19**

Les masques

Information sur les masques et procédés alternatifs

Le CPias ARA vous propose de faire le point sur les recommandations relatives aux masques, à leur usage, leur utilisation et leur modèle. Une fiche de deux pages indispensable à consulter.

L'hygiène des mains

La promotion de l'hygiène des mains joue un rôle essentiel dans la prévention des infections associées aux soins. Le REPIAS, le Réseau de prévention des infections associées aux soins, vous propose une fiche illustrée sur la désinfection des mains par friction.

Le CPias a également produit une fiche synthétique sur ce thème de l'hygiène des mains.

Les déchets et leur élimination

- Fiche ministérielle du 25 mars 2020 concernant la gestion des déchets d'activités de soins (DAS) produits par les professionnels libéraux de santé au cours de l'épidémie de Covid19

Les règles décrites dans ce document s'appliquent aux DAS produits par ces professionnels sur leur lieu d'exercice, ainsi que sur leur lieu d'intervention (par exemple, au cours d'une intervention au domicile d'un patient confirmé ou suspecté Covid-19, ou au cours d'une opération de transport).

- Avis du 8 avril 2020 du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à la gestion des déchets issus des protections pour adultes incontinents utilisées par les cas possibles, probables et confirmés Covid-19

Il est à noter tout particulièrement que, conformément à l'avis du HCSP du 8 avril 2020, les protections pour adultes incontinents portées par les cas Covid-19 maintenus à domicile sont éliminées dans le circuit des ordures ménagères dans un double sac, après un stockage de 24 heures.

- Élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées maintenues à domicile. Une fiche pour savoir comment procéder à l'élimination des déchets dans une telle situation.

Mesures pour le patient infecté

Fiches à distribuer à vos patients infectés :

[Règles d'hygiène et de protection pour le patient infecté et son entourage](#)

[Précautions d'hygiène à domicile pour un patient ou cas possible Covid-19](#)

Document mis à jour le 5/05/2020



URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes

20, rue Barrier 69006 LYON ~ Tél. : 04 72 74 02 75

24, allée Évariste Galois 63170 AUBIÈRE ~ Tél. : 04 73 27 77 44

www.urps-med-aura.fr ~ urps@urps-med-aura.fr